



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2024 • Dritte Sitzung • 11.09.24 • 08h15 • 23.063
Conseil des Etats • Session d'automne 2024 • Troisième séance • 11.09.24 • 08h15 • 23.063



23.063

Bundesgesetz über die Schweizerischen Bundesbahnen (SBBG). Änderung

Loi sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF). Modification

Differenzen – Divergences

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 12.12.23 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 30.05.24 (ZWEITRAT - DEUXIÈME CONSEIL)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 09.09.24 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 11.09.24 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.09.24 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 27.09.24 (SCHLUSSABSTIMMUNG - VOTE FINAL)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 27.09.24 (SCHLUSSABSTIMMUNG - VOTE FINAL)

Bundesgesetz über die Schweizerischen Bundesbahnen Loi sur les Chemins de fer fédéraux

Ziff. I Art. 20

Antrag der Kommission
Festhalten

Ch. I art. 20

Proposition de la commission
Maintenir

Ziff. I Art. 26b Abs. 1

Antrag der Kommission
... in den Jahren 2020–2022 entrichteten Deckungsbeiträge im Fernverkehr von 850 Millionen Franken.

Ch. I art. 26b al. 1

Proposition de la commission
... d'un montant de 850 millions de francs équivalant aux contributions de couverture versées dans le trafic grandes lignes durant les années 2020 à 2022.

Ziff. I Art. 20 – Ch. I art. 20

Maret Marianne (M-E, VS), pour la commission: Nous sommes au stade de l'élimination des divergences et nous allons passer à la discussion sur l'article 20. Ce matin, notre commission s'est réunie et a décidé, en tenant compte du fait que notre conseil avait accepté à l'unanimité, lors de la session de juin, une proposition de compromis concernant le régime de financement des CFF qui limite dans la loi les prêts de trésorerie, mais qui permet des financements supplémentaires de la Confédération sous la forme d'un apport en capital que le Parlement doit approuver dans le cadre du budget, et qui est donc soumis au frein à l'endettement. Notre conseil avait accepté à l'unanimité cette proposition de votre commission. Le Conseil national a refusé notre proposition. Il y a eu une majorité pour le maintien de sa position et donc de la situation actuelle, par 94 voix pour, 92 voix contre et 1 abstention.

Comme je l'ai dit, notre commission a siégé ce matin et a décidé de vous proposer de maintenir notre position. A l'instar du Conseil fédéral, la commission est convaincue que le régime de financement des CFF doit être modifié. Le Conseil fédéral ainsi que votre commission sont convaincus que la réglementation actuelle des CFF ne permet pas de gérer la situation d'endettement futur des CFF. La procédure que la commission soutient



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2024 • Dritte Sitzung • 11.09.24 • 08h15 • 23.063
Conseil des Etats • Session d'automne 2024 • Troisième séance • 11.09.24 • 08h15 • 23.063



implique que l'administration fédérale doit continuer à être compétente pour octroyer de tels prêts en se fondant sur la capacité financière des CFF. Celle-ci est déterminée par le propriétaire dans le cadre des objectifs stratégiques avec un taux d'endettement connu. Dans les autres cas, le Parlement doit pouvoir, à l'avenir, autoriser des prêts supplémentaires par le biais du budget, conformément au frein à l'endettement.

Nous avons décidé de ne pas soustraire entièrement le financement des CFF à ce mécanisme du frein à l'endettement, et l'Administration fédérale des finances pourra quand même accorder des prêts de trésorerie, au moins jusqu'en 2030 et très probablement au-delà; c'est important de le signaler. Le Parlement doit jouer un rôle dans la question de l'endettement des CFF: il s'agit de prêts et non d'apports en capital. Les CFF doivent rembourser l'argent.

Dans ce sens, je vous invite vraiment à suivre votre commission.

Keller-Sutter Karin, Bundesrätin: Ich danke der Kommission für die Kompromissbereitschaft. Sie haben ja gesehen, dass die Abstimmung im Nationalrat zu dieser Bestimmung diesmal etwas knapper ausgefallen ist. Der Bundesrat unterstützt deshalb Ihren Kompromiss. Ich glaube, das ist ein Weg hin zum Nationalrat. Er dürfte dazu beitragen, dass wir am Schluss eine Lösung finden.

Angenommen – Adopté

Ziff. I Art. 26b Abs. 1 – Ch. I art. 26b al. 1

Maret Marianne (M-E, VS), pour la commission: Peut-être est-il nécessaire de rappeler que la proposition du Conseil fédéral résulte de la mise en oeuvre de la motion de la Commission des finances qui visait à réduire l'endettement net des CFF de 1,15 milliard de francs, ce qui équivaut aux pertes enregistrées dans le trafic grandes lignes durant les années 2020 à 2022.

Je dois donner quelques explications à notre chambre concernant la procédure. Le Conseil des Etats avait suivi le

AB 2024 S 707 / BO 2024 E 707

projet du Conseil fédéral par 21 voix contre 20. Cependant, il n'a pas levé le frein aux dépenses, par 23 voix contre 18. Si un Conseil n'atteint pas la majorité qualifiée lors du vote sur le frein aux dépenses, cela revient à une décision de biffer la disposition en question. Le Conseil national a décidé par 97 voix contre 92 et 1 abstention de maintenir sa décision et de suivre la proposition du Conseil fédéral qui fixe le montant de l'apport en capital à 1,15 milliard de francs. Cela signifie que, pour l'article 26b, il existe une divergence sur l'ensemble de la disposition, et que nous pouvons ouvrir la discussion sur cet article. Nous pouvons donc le maintenir, le supprimer ou le modifier.

Notre commission, qui vient de siéger, a décidé de vous faire une nouvelle proposition pour cet article 26b. Il s'agit d'une proposition qui fixe un montant de 850 millions de francs, équivalent aux contributions de couverture versées dans le trafic grandes lignes durant les années 2020 à 2022.

Pourquoi votre commission a-t-elle décidé de vous soumettre une nouvelle proposition? Eh bien, c'est parce qu'après examen, nous avons fait les constats suivants. Actuellement, l'endettement des CFF est d'environ 11 milliards de francs. Lorsque l'on a accepté la motion de la Commission des finances, personne ne pensait que les CFF réaliseraient aussi rapidement que cela des bénéfices et que, parallèlement, la situation de la Confédération se détériorerait. L'entreprise réalise à nouveau des bénéfices, comme je viens de le dire, et sa situation financière est donc un peu meilleure que ce qu'elle était au moment de l'acceptation de cette motion. Donner un apport aux CFF est important pour qu'ils puissent continuer à investir. Si nous ne donnons rien aux CFF, ils ne pourront jamais investir parallèlement aux investissements dans les infrastructures qui sont financés par le fonds d'infrastructure ferroviaire. Les CFF doivent toujours pouvoir procéder à leurs propres investissements, par exemple – et surtout –, pour acheter le matériel roulant qui permettra de rentabiliser les investissements dans les infrastructures.

Pourquoi 850 millions de francs? Non, la commission n'a pas sorti ce chiffre d'un chapeau, quand bien même cela ressemble à une proposition très consensuelle. Les CFF ont, pendant la période du COVID-19, payé la contribution de couverture de 850 millions de francs, bien qu'ils aient subi des pertes. Il nous paraît donc pertinent de redonner ces 850 millions qui ont été payés par les CFF durant la période du COVID-19, alors qu'à ce moment-là, rappelons-le, ils étaient dans une situation extrêmement déficitaire.

Par ailleurs, et c'est important de le rappeler aussi à l'assemblée, cet apport aux CFF de 1,1 milliard de francs est déjà prévu dans le budget 2025. Cette solution à 850 millions de francs, qui paraît sensée vu l'explication que je viens de vous donner, correspond également à une proposition de compromis. Dans ce sens, notre



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Herbstsession 2024 • Dritte Sitzung • 11.09.24 • 08h15 • 23.063
Conseil des Etats • Session d'automne 2024 • Troisième séance • 11.09.24 • 08h15 • 23.063



commission vous prie de bien vouloir la suivre. Il n'y a pas de proposition de minorité.

Keller-Sutter Karin, Bundesrätin: Der Bundesrat ist auch hier einverstanden und dankt Ihnen für die Kompromissbereitschaft. Ich denke, dass man auch hier mit dem Nationalrat eine Lösung finden kann.

Angenommen – Adopté

Ausgabenbremse – Frein aux dépenses

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 23.063/6696)

Für Annahme der Ausgabe ... 39 Stimmen

Dagegen ... 4 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Das qualifizierte Mehr ist erreicht

La majorité qualifiée est acquise

Präsidentin (Herzog Eva, Präsidentin): Das Geschäft geht zurück an den Nationalrat.